

N° 24/6.11

[PRÉAVIS N° 24/5.11](#)

DEMANDE D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DE COMMUNES SDIS MORGET

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de cet objet, composée de Mme GIVEL FUCHS Anne-Claire et MM. CARRARA André, GEMPERLI Pascal, LLAVADOR François (président de séance), TETAZ Vincent, GENTON Emmanuel (absent) et WETTSTEIN Julien, rapporteur, s'est réunie le 11 mai dernier dans les locaux de la Caserne des pompiers.

1 PRÉAMBULE

La commission remercie M. PITTET Denis, Municipal SP3 et M. le Major HENRY Eric, Commandant du SISCUM, pour leurs explications et informations claires.

2 DÉLIBÉRATION

La commission a pu prendre conscience de l'ampleur du travail qu'a demandé la mise en place de cette association intercommunale. Nous avons pu consulter, à travers les nombreux documents remis par la Municipalité ; statuts, annexes, organigrammes et règlement d'application, le sérieux de la démarche et le bien-fondé de ce regroupement.

Lors de notre discussion, nous avons pu constater qu'il s'agit de proposer un service moins onéreux et plus efficace. Il est donc dans l'intérêt de Morges de soutenir cette demande d'adhésion.

Nous avons également pu constater que la répartition financière ainsi que les règles de vote étaient le fruit d'un large consensus et qu'un équilibre avait pu être trouvé entre toutes les communes. Néanmoins, des membres de la commission ont exprimé leur regret par rapport au manque de compétence des législatifs (Conseils communaux/généraux) dans la gouvernance législatif (Conseil intercommunal) du SDIS Morget.

La commission a également souligné son désir de voir les postes de pompiers ouverts tant aux femmes qu'aux hommes, ce qui est déjà le cas. Le Major Henry nous a rassuré sur la question, tout en nous disant que les femmes restent malheureusement nettement minoritaires dans ces fonctions car ces travaux sont pénibles, par conséquent ces postes ne les intéressent pas.

Nous nous sommes demandé si les postes de bénévoles risquaient de baisser par manque d'intérêt, le Major Henry a confirmé qu'il serait possible d'avoir une légère baisse, mais que grâce à une formation uniforme au sein du SDIS et plus intéressante pour les bénévoles des petits villages, la baisse serait peu importante.

3 CONCLUSION

La mise en place d'une association intercommunale est souvent l'occasion de décrier la perte de l'identité communale. Nous avons ici la chance de rejoindre un organe régional qui répond parfaitement aux besoins actuels de nos différentes communes. La mise en place de cette association permettra une gestion raisonnée des forces à disposition et une répartition équitable des contributions financières.

C'est donc à l'unanimité des membres présents que la commission vous recommande de suivre ses conclusions.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter les statuts de l'Association de communes "SDIS MORGET" et d'y adhérer;
2. d'en fixer l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2011, dès la publication de leur approbation par le Conseil d'État.

au nom de la commission
Le rapporteur

Julien Wettstein

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 29 juin 2011.